

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 15 février 2010 à 20h

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch, Christine Tomassi, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahun, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Pittet et Christian Salzmann, Conseillers municipaux.
 - M. Marc Truan, Conseiller municipal dès 20h30.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, adjoints
Olivier Niederhauser, secrétaire général
 - Mme Dominique Schupbach, secrétaire
- Excusés :**
- MM. Alain Forestier, Dominique Kroug, Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de Mme Christine Tomassi
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 3.1 Pétition de l'association des habitants de Troinex concernant le plan de circulation
4. Communications de la Mairie
5. Projet de délibération :
 - 5.1 D35 - Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'achat d'un véhicule électrique pour le service de la voirie.
 - Rapport de la commission des travaux du 8 février 2010
 - Vote de la délibération
6. Propositions de motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler « Pour des mesures de ralentissement de la circulation au centre du village ».
7. Propositions individuelles et questions

Le président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment de Mme Christine Tomassi

A la demande de M. Waefler, l'assemblée se lève et Mme Christine Tomassi prête serment, en jurant solennellement « d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux

lois et de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge, de garder le secret dans tous les cas où il lui sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. Meynard prend la parole, au nom des autorités communales, et se dit très heureux d'accueillir Mme Tomassi au sein du Conseil municipal.

Applaudissements et remise d'un bouquet de fleurs.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009

Concernant l'intervention de M. Forestier, en page 4 point 5.2, Mme Hirsch demande de rectifier en ce sens :

« M. Forestier indique que le groupe libéral est surpris de cette motion de la part du groupe **PDC** » (et non du groupe libéral).

Nonobstant cette remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

3.1 Pétition de l'Association des habitants de Troinex concernant le plan de circulation

M. Waefler a reçu un courrier de l'Association des habitants de Troinex relatif à la pétition « pour une reconsidération du plan de circulation provisoire à Troinex » qui a circulé dans la commune et dans les communes avoisinantes. 356 signatures ont été récoltées dont il donne lecture (Annexe 1).

M. Magnenat informe qu'il faudra auditionner ces pétitionnaires lors d'une prochaine commission de l'urbanisme.

Mme Hirsch demande que cette pétition soit renvoyée en commission de l'urbanisme.

Le président met au vote le renvoi de cette pétition.

Le renvoi à la commission de l'urbanisme est accepté à l'unanimité.

M. Waefler transmettra la liste des pétitionnaires à la Mairie.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

4.1 Naissance de Tessa Riem

M. Magnenat a le plaisir d'informer que Tessa, 3^{ème} enfant de M. Stéphane Riem, adjoint administratif, est née le 4 février dernier.

4.2 Levées des déchets

M. Magnenat informe que l'entreprise Dupertuis, dont le contrat avec la commune dure jusqu'au 31 mai 2010, a été reprise par la société Transvoirie (société anonyme avec actionnaires) à compter du 1^{er} janvier de cette année. Cette opération est le résultat de la décision de la commune de Veyrier d'attribuer les levées des déchets à Transvoirie, suite à un appel d'offres effectué selon les normes des marchés publics. M. Dupertuis a donc trouvé un accord avec l'entreprise Transvoirie qui a repris l'ensemble des ses véhicules et de son personnel, lui-même continuant à travailler jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la retraite. La Mairie prépare actuellement un dossier d'appel d'offres pour assurer la levée des déchets communaux à compter du 1^{er} juin 2010.

4.3 Cartes journalières CFF : statistiques 2009

M. le Maire donne les statistiques d'utilisation des cartes journalières CFF :

Le taux d'utilisation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est de 85,7 %, (contre 79,2 % en 2008)

Le pourcentage de jours où les 5 cartes sont vendues est de 61 % en semaine et de 75 % en week-end. A contrario, le pourcentage de jours où il n'y a aucune carte vendue est de 5 % en semaine et de 3 % le week-end.

Le prix d'achat des 5 cartes est de CHF 48'875.- et les recettes des ventes s'élève à CHF 54'740.-soit un « bénéfice » de CHF 5'865.-, sans compter le travail des employés de la mairie qui s'occupent de la vente de ces cartes.

4.4 Marquise de l'école enfantine

M. Magnenat informe, suite à une question posée lors d'une précédente séance de ce conseil, que le prix total de la marquise de l'école enfantine est le suivant :

Construction et fourniture de la marquise :	CHF 19'300.—
Honoraires d'architecte	CHF 1'000.—
Frais divers (électricien, etc.) env.	CHF 1'000.—
Divers (autor.de construire, etc) env.	CHF 1'000.—
Total	CHF 22'300.—

Il rappelle encore que le crédit voté par le Conseil municipal le 18 mai 2009 se montait à CHF 22'500.-.

M. Kaiser trouve ce prix démesuré par rapport au résultat. La Mairie a-t-elle fait des appels d'offres ?
M. Magnenat indique que 3 devis ont été demandés.

Communications de M. Paul Buclin, adjoint :

4.5 Manifestations diverses

M. Buclin informe que le prochain marché campagnard aura lieu le 8 mai 2010 en même temps que la fête des 20 ans de la bibliothèque.

Les inscriptions à la garderie « Gaspard et Trottinette » auront lieu le 2 mars prochain de 17h. à 18h30.

Il donne connaissance du versement d'un don de CHF 10'000.- à la chaîne du bonheur suite au terrible tremblement de terre qui a dévasté Haïti, le 12 janvier dernier. De plus, un montant de CHF 1'000.- sera versé à l'école genevoise située à Haïti, qui a été entièrement détruite lors du séisme.

5. Projet de délibération :

5.1 D35 – Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'achat d'un véhicule électrique pour le service de la voirie Rapport de la commission des travaux du 8 février 2010

M. Menu donne lecture du rapport de la commission des travaux du 8 février 2010, invitant le Conseil municipal à voter le crédit d'engagement pour l'acquisition d'un véhicule électrique type Piaggio Porter. En outre, il s'excuse de n'avoir pas envoyé ledit rapport à la Mairie, les délais étant très courts.

M. Kaiser est surpris que, sous prétexte écologique, la commune achète un véhicule qui coûte le double du prix d'un véhicule à essence ou à diesel.

M. Magnenat explique que la Mairie a bien évidemment étudié la possibilité d'achat d'un véhicule à essence ou à diesel, qui certes, coûte moins cher.

Il argumente l'acquisition de ce véhicule Piaggio Porter par le fait que ce véhicule est principalement destiné à la voirie, notamment à la levée des poubelles et qu'il y aura des arrêts fréquents. De plus, l'heure à laquelle ce véhicule sera utilisé ne perturbera en rien la tranquillité publique des habitants puisqu'il ne fera aucun bruit.

M. Menu est sceptique quant à la consommation de la batterie (d'une durée limitée) et sur sa destruction. Il demande si un bilan total (prix d'achat, batterie, etc.) a été effectué.

M. Botbol demande si la Mairie connaît le nombre de kilomètres effectués annuellement par ce véhicule. En effet, si les batteries sont insuffisamment utilisées, celles-ci restent en charge et s'abiment plus facilement.

M. Magnenat répond qu'en moyenne ce véhicule devrait effectuer env. 50 km/jour.

M. Berthet est satisfait de cette décision. Il estime qu'une commune doit montrer l'exemple même si la récupération des batteries n'est pas encore satisfaisante.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

D 35 - VOTE D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DESTINE A L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des travaux du 8 février 2010,

vu l'offre reçue par la Mairie pour l'achat d'un véhicule de marque Piaggio Porter, d'un montant total de CHF 41'000.- TTC, équipements compris,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 13 voix pour et 1 abstention

- 1. D'approuver l'achat d'un véhicule électrique pour le service de la voirie et destiné à remplacer le bus actuel.*
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 41'000.- destiné à financer l'achat de ce véhicule*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2010 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 6200.3110 "Mobilier, machines, véhicules".*
- 4. De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.*

M. Magnenat remercie le Conseil municipal de ce vote. La Mairie suivra de très près le kilométrage de ce véhicule et informera régulièrement le Conseil municipal sur les frais d'entretien.

6. Propositions de motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler « Pour des mesures de ralentissement de la circulation au centre du village ».

M. Waefler donne lecture de la lettre de Mme Azconegui Christine, domiciliée au ch. des Moulins-de-Drize relative à l'accident survenu à la rte de Troinex.

M. Menu souhaite connaître les circonstances de cet accident et M. Magnenat relate les faits.

M. Berthet donne lecture de la motion (Annexe 2) ainsi que son argumentaire. Il en explique le but qui est essentiellement de prendre des mesures pour le ralentissement des véhicules au centre du village. Depuis la mise en place du plan de circulation, le trafic s'est densifié surtout aux abords de l'école. Le groupe socialiste demande dès lors d'étudier un projet de mise à 30 km/h au centre du village ainsi que la faisabilité d'un seuil de ralentissement pour le passage piéton devant l'épicerie. Il invite le Conseil municipal à renvoyer cette motion devant la commission des travaux afin d'accélérer les choses.

M. Magnenat constate que cette demande de mise en 30 km/h généralisée est régulièrement évoquée. Il précise que l'entrée de l'école est située sur le ch. Emile-Dusonchet et non pas sur le rte de Moillebin. De plus, si l'on crée une zone 30 km/h à ce niveau de la rte de Moillebin, la mairie serait obligée d'enlever le kit école. Une étude complémentaire a été demandée pour, entre autres, mettre les chemins Lullin et de Roday en zone résidentielle ou en zone 20 km/h. Un rapport de faisabilité sera présenté à la commission d'urbanisme mercredi 3 mars prochain.

En outre, il faut prendre en compte les transports publics qui, suivant le type d'aménagement, ne pourront plus passer.

M. Meynard rappelle que le groupe PDC a déjà déposé en avril 2006 une telle motion. Il en donne lecture (Annexe 3). Il rappelle que la sécurité fait partie intégrante du Plan de circulation.

M. Berthet rétorque qu'il n'a jamais dit que la motion du groupe PDC ne faisait pas mention de la sécurité, il souhaite juste que le Conseil municipal étudie la possibilité d'une zone 30 km/h au centre du village.

Mme Hirsch pense que cette motion est intéressante, toutefois elle ne voit pas très bien la différence avec celle relative à la mobilité douce.

Mme Bernardet ne comprend pas la demande du groupe socialiste puisque qu'un représentant de ce groupe fait partie de toutes les commissions où l'on étudie le problème de la sécurité. C'est pourquoi, elle n'entrera pas en matière sur cette motion.

M. Kaiser est partisan de renvoyer cette motion en commission même si elle est redondante avec d'autres motions.

L'entrée en matière est acceptée par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention
Le renvoi en commission d'urbanisme est accepté par 12 voix pour et 2 abstentions

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Don à la «Thune du coeur» - Tribune de Genève

Mme Bernardet indique qu'elle a versé à la Tribune de Genève la somme de CHF 175.-.

7.2 Projet « Les Saussac »

Mme Bernardet demande, suite à la séance des commissions réunies de ce soir, quelle suite la Mairie entend donner à ce dossier.

M. Magnenat répond qu'une présentation du crédit d'étude sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil municipal et que par la suite, une commission ad hoc devra être créée, composée notamment des membres qui ont fait partie du jury.

7.3 Plan de circulation à l'essai

M. de Montmollin revient sur les récentes permanences relatives au plan de circulation. Il a trouvé cette expérience très intéressante.

M. Lavorel aimerait savoir si la Mairie a prévu un retour des principales questions, réponses et conclusions.

M. Niederhauser répond qu'un tableau a été établi avec les principales questions et remarques des participants et que celui-ci sera transmis aux Conseillers municipaux

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h00.

Le Président
M. Jean-Pierre Waefler

Le vice-secrétaire
M. Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexe 1



Association des Habitants de Troinex

Chemin Lullin 13 - 1256 Troinex - 022 784 20 20 - assoctroinex@gmail.com - www.habitantstroinex.canalblog.com

RECOMMANDE

Mairie de Troinex
A l'att. du président du Conseil municipal
M. Jean-Pierre WAEFLER
Grand-Cour 8
1256 Troinex

Troinex, le 29 janvier 2010

Concerne: Pétition "*Pour une reconsidération du plan de circulation provisoire à Troinex*"
Auteur: Association des habitants de Troinex

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la pétition que nous avons fait circuler dans Troinex et dans les communes avoisinantes. Comme le Maire, M. Jacques Magnenat nous a fait savoir (lors de notre réunion du 2 décembre 2009 auquel il a participé) que la Mairie ne prendrait en considération que les signatures des personnes domiciliées sur la commune, nous vous faisons parvenir les originaux des signataires des personnes résidant ou travaillant sur Troinex (soit **356 signatures**).

Les signatures des habitants des communes environnantes et autre personnes concernées par le plan de circulation provisoire font l'objet d'une pétition au Grand Conseil, dont vous trouverez une copie en annexe.

Nous espérons vivement pouvoir être entendus dans nos desiderata et aboutir à une solution qui satisfasse le plus grand nombre.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sarah Dunsterville
Présidente de l'Association des
Habitants de Troinex

Annexes: - originaux des pétitions des personnes domiciliées et travaillant sur Troinex (66 pages)
- Copie de la pétition (53 pages) et de la lettre adressée au Grand Conseil
- Copie de la lettre adressée aux communes de Carouge, Veyrier, Plan-les-Ouates et Lancy

Copie: - Grand Conseil

*sauf erreurs et omissions, signatures à double déjà déduites

PETITION

Pour une reconsidération du plan de circulation provisoire à Troinex

LES PETITIONNAIRES CONSIDERANT QUE:

1. **Le rapport d'étude du bureau d'ingénieurs CITEC est inacceptable parce qu'incomplet:**
 - L'étude est limitée géographiquement à la commune de Troinex.
 - L'impact sur les communes voisines n'est pas pris en compte (sécurité, report du trafic).
 - L'impact sur les lignes TPG n'est pas pris en compte.
 - Les points critiques déjà connus (routes de Troinex et d'Annecy, carrefour routes de Troinex-Drize) ne sont pas pris en compte.
 - Le report du trafic sur le centre du village et l'école, sur le chemin Lullin et la crèche est ignoré.
 - L'impact sur la mobilité de la population troinésienne au sein de la commune n'est pas pris en compte; seuls les déplacements de la population hors du village sont retenus.
 - Le projet n'attend pas la mise en place du giratoire provisoire déjà prévu au carrefour routes de Troinex-Drize pour l'ouverture du C.O. Drize (mars 2010).
 2. **La population troinésienne a été informée, mais insuffisamment consultée:**
 - Les commentaires de la séance d'information du mois de mai 2009 et ceux du forum de la Mairie n'ont pas été retenus.
 - La résolution du 30 juillet 2009 émise par des conseillers municipaux de Troinex concernant la circulation de transit dans la commune de Troinex, qui considèrent notamment que *"le plan de circulation ne résoudra pas le problème du trafic de transit et qu'il complique la mobilité des habitants"*, n'a pas été retenue et a été reportée à la commission d'urbanisme.
 - Seuls les habitants des quartiers "Saussac/Claiset/Champ-Carré" et "Roday" ont été consultés.
 - Le sondage soumis à ces quartiers proposait trois emplacements possibles pour les blocs de fermeture des chemins, mais n'offrait pas l'option de désaccord total.
 - Une grande partie des échanges d'informations proposés par la Mairie transite par internet et échappe aux personnes qui n'y ont pas accès (forum, rapport CITEC).
 3. **Par conséquent:**
 - La sécurité n'est PAS augmentée: à l'exception des chemins fermés, l'ensemble de la commune voit sa sécurité péjorée, notamment sur le chemin de l'école et de la crèche de Troinex.
 - En dehors de la commune de Troinex, la sécurité est péjorée sur le chemin d'autres écoles: collège de Stael et du C.O. Drize (routes de Troinex et d'Annecy); C.O. Pinchat (chemins Verts et de Pinchat) notamment.
 - La pollution n'est PAS diminuée: à l'exception des chemins fermés, l'ensemble de la population troinésienne est appelée à faire des détours quotidiens, dont le cumul mensuel est lourd en termes d'émission de CO₂, de temps et de kilométrage.
 - La fermeture de quatre chemins d'un coup, sans préparation et sans concertation avec les communes voisines est naïve.
 - Les problèmes identifiés par le public lors de la séance d'information du mois de mai ont été confirmés en octobre, malgré la négation du bureau d'ingénieurs CITEC et de la DGM.
 - Le quartier "Saussac/Claiset/Champ-Carré" est coupé du centre du village.
 - Les personnes à mobilité réduite ne pouvant se déplacer à pied ou à vélo sont contraintes à des détours importants.
 - Les parents ayant mis sur pied des covoiturages d'enfants au sein du village sont contraints à des détours importants.
 - L'impact sur les communes voisines en termes d'augmentation du trafic et de pollution est important.
 - L'impact sur les TPG lignes 44 et 45 en termes de retard est important.
-

- L'impact sur des chemins secondaires est important: par ex. chemin Henri-Baumgartner & Fondation Clair Bois (utilisé comme raccourci pour éviter le carrefour routes de Troinex-Drize) et chemin Vert, à Vessy; chemin d'Humilly à la Croix-de-Rozon (utilisé comme alternative à l'axe Chapelle-Drize).

DEMANDENT QUE:

- Le barrage du chemin de Saussac soit immédiatement supprimé et le chemin re-ouvert sur la route d'Annecy comme précédemment.
- Le barrage du chemin de Roday soit supprimé immédiatement et:
 - le chemin soit re-ouvert en double sens entre le chemin Lullin et l'accès aux immeubles et au parking
 - le chemin soit mis en sens unique entre l'entrée du parking et la route d'Annecy.
- Que la population troinésienne soit entendue sur ses desiderata au moyen d'un sondage représentatif de chaque quartier de la commune.
- Que le prochain plan de circulation provisoire soit mis à l'enquête publique.
- Que l'Association des habitants de Troinex puisse suivre l'ensemble du processus et faire part des remarques de ses membres

SIGNATAIRES DE LA PETITION: POUR UNE RECONSIDERATION DU PLAN DE CIRCULATION PROVISoire

Attention: Seules les personnes domiciliées sur la commune de Troinex peuvent signer la pétition.

Déai: 15 janvier 2010

N°	Nom	Prénom	Adresse	Signature
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				

La pétition est à retourner à l'auteur de la pétition:

Association des habitants de Troinex - Chemin Lullin 13 - 1256 Troinex - 022 784 20 20
assoctroinex@gmail.com - <http://habitantsTroinex.canalblog.com>

Annexe 2

Troinex, le 15 février 2010

Motion de Messieurs

Dominique Kroug, Jean-Pierre Waefler et Jean Berthet

Pour des mesures de ralentissement de la circulation au centre du village

Considérant :

- La proximité de l'école
- La présence de l'épicerie et son attrait pour les enfants
- La prochaine ouverture de la salle communale
- Le réaménagement de la route de Moillebin
- L'augmentation inéluctable du trafic (quelques soit la décision prise concernant le plan de circulation en test)
- La demande réitérée de sécurisation du centre du village exprimée par les participants lors des séances de discussion au sujet du plan de circulation

Le Conseil municipal invite la mairie

- à présenter un projet de mise à 30km/h du centre du village
- à étudier la faisabilité d'un seuil de ralentissement pour le passage piéton devant l'épicerie

Jean Berthet

Dominique Kroug

Jean-Pierre Waefler

Argumentaire

L'augmentation du trafic de transit que subit Genève Sud est annoncée depuis fort longtemps et elle n'est pas terminée. D'ici 2020, elle pourrait atteindre les 40% par rapport à la situation 2007.

L'étude CITEC commandée par la Mairie s'est concentrée sur la gestion du trafic de transit à travers les chemins communaux, elle n'a pas abordé le volet de la sécurité et des déplacements de mobilité douce (piéton-vélo).

Le projet pilote actuellement en phase de test met en évidence les lacunes du réseau routier de la commune en terme de sécurité. Avec l'augmentation planifiée des déplacements motorisés, ces points noirs perdureront quelques soit la solution retenue au terme du test.

La sécurité des usagers étant la priorité de tous, le suivi de l'évolution de la situation a déjà débouché sur des propositions et mesures telles que:

- Une patrouilleuse scolaire a été affectée au chemin Lullin devant la garderie en attendant la réalisation d'une zone de rencontre dans ce périmètre (annonce de M. Le Maire lors des séances de discussion sur le plan de circulation).
- La motion déposée par le groupe Hors-Parti concernant la mise sur pied d'un plan pour la mobilité douce.

Lors des séances de discussion, le point concernant la sécurité au centre du village, principalement les abords de l'école et de l'épicerie, a été relevé par de nombreux participants.

Cette motion a pour objectif d'apporter une réponse à ce problème, un aménagement du centre du village à l'image de ce que la plus part des communes du canton ont déjà réalisé devrait inciter les automobilistes à adapter leur vitesse à la configuration du lieu.

Annexe 3

Motion du Parti Démocrate Chrétien de Troinex

Séance du conseil Municipal du 24 avril 2006

Considérant :

L'augmentation incessante du trafic routier depuis de nombreuses années.

Les projections statistiques qui confirment l'augmentation du nombre de véhicules à moteur dans les années à venir.

La conclusion de l'étude Genève-Sud, qui ne définit pas des mesures appropriées et immédiates sur notre commune.

La volonté des Troinésiennes et Troinésiens de sécuriser les chemins communaux.

Le Parti Démocrate Chrétien invite le conseil municipal :

A créer un plan de circulation de la commune, conformément au règlement d'application de la hiérarchie du réseau routier (L 1 10.04)

Ce plan aura pour but de diminuer le trafic de transit, et de sécuriser l'ensemble des chemins.

L'étude liée à ce plan devra être mise en chantier le plus rapidement possible.